



Qui fait respecter la loi sur la sécurisation des piscines

Par **Milène**, le **26/08/2008** à **21:38**

Madame, Monsieur,
Mon voisin possède une piscine non sécurisée selon la loi et le portail qui donne accès à leur propriété est toujours ouvert.
Ma question est :
Vers quel organisme dois-je me tourner pour obliger le voisin à appliquer la loi sur la sécurisation des piscines ?
Je vous remercie pour votre réponse.
Milène MARCEROU

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **09:04**

Vous pouvez vous adresser à votre mairie mais également à la DDASS. Votre commissariat local ou votre brigade de gendarmerie ont aussi pouvoir dans ce domaine. Mais voyez d'abord votre mairie.